



ELECTRICITE

Tarif Bleu Réglementé

Applicable à compter du 1er Août 2025

CLIENTS PROFESSIONNELS

Catégorie d'offres selon la typologie de la CRE : offre TRVE

L'offre au tarif réglementé de vente, appelée également « Tarif bleu », est une offre dont le prix est fixé par les pouvoirs publics

OPTION BASE

Puissance souscrite	Abonnement annuel Hors TVA (1)	Prix du kWh Hors TVA (1)
3	126,00	0,1316
6	158,88	0,1316
9	190,56	0,1316
12	222,24	0,1316
15	253,44	0,1316
18	283,56	0,1316
24	349,32	0,1316
30	414,48	0,1316
36	479,16	0,1316

OPTION HEURES CREUSES

Puissance souscrite	Abonnement annuel Hors TVA (1)	Prix du kWh Hors TVA (1)	
		Heures pleines	Heures creuses
6	159,36	0,1370	0,1109
9	192,12	0,1370	0,1109
12	225,72	0,1370	0,1109
15	257,76	0,1370	0,1109
18	291,00	0,1370	0,1109
24	363,36	0,1370	0,1109
30	428,28	0,1370	0,1109
36	493,80	0,1370	0,1109

(1) TVA 20%

Ces prix sont à majorer de :

- + Contribution Tarifaire d'Acheminement (TVA 20%)
- + L'accise sur électricité 0,02998 € / kWh (TVA 20%) en fonction de l'activité

* Tarifs en extinction : seuls les clients professionnels qui emploient moins de 10 salariés et dont le CA ne dépasse pas 2M€ sont éligibles au tarif réglementé de vente

"Tarifs HT publiés au J.O. du 29/07/2025"